

COUACS ON EN DISE

Eric Jaquier et Manuela Salvi



Un registre du commerce peut en cacher un autre

[Lundi](#) [Mardi](#) [Mercredi](#) [Jeudi](#) [Vendredi](#)

LUNDI 26 FÉVRIER

Un registre du commerce peut en cacher un autre

L'histoire pourrait s'intituler: "Le registre du commerce peut en cacher un autre. En octobre dernier l'auditrice qui vous a contacté décide de se mettre à son compte. Elle s'installe comme indépendante dans le domaine de la publicité. Parmi toutes les démarches qu'elle doit entreprendre il y a bien évidemment l'inscription au registre du commerce.

Pour cette démarche, Arlette Delaloye paie un peu moins de 500 francs et peu de temps après, l'inscription est publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce. Elle pense en avoir terminé avec cette formalité lorsqu'une dizaine de jours plus tard arrive un courrier, accompagné d'une facture. Ce courrier reprend toutes les informations enregistrées par le Registre du commerce du canton de Vaud.

Et cette auditrice pense qu'il s'agit d'un document officiel et qu'elle doit payer?

Exactement. Une somme de 1290 francs, ce qui n'est pas rien. Mais c'est la première fois qu'elle se trouve dans une situation d'indépendante... Elle se dit "Mon Dieu comme ça coûte cher de se mettre à son compte... mais puisqu'il faut passer par là..." Et elle paie! Quelques jours plus tard elle commence d'avoir des doutes, elle relit plus attentivement le document et elle découvre... (c'est le coup des petites lettres!) qu'il s'agit en fait de l'inscription à un registre international de renseignements sur les sociétés... Et qu'elle n'avait absolument aucune obligation de s'inscrire.

Est-ce que cette auditrice a des chances de se faire rembourser?

Hélas non. Selon la Fédération romande des consommateurs, les petites lettres sont petites mais explicites: "l'acceptation de notre offre se fait par paiement du montant indiqué ci-dessous"... On l'a compris, le fait d'avoir payé la facture équivaut à un engagement ferme et définitif. La FRC met d'ailleurs en garde les jeunes entrepreneurs néophytes contre les pratiques agressives de cette société, WSC, installée à Allschwill et qui table semble-t-il sur leur inexpérience ou leur distraction.

Ce registre international de renseignement sur les sociétés, est-ce qu'il existe vraiment?

Impossible de répondre à cette question. Vendredi dernier personne ne répondait au siège de la société. On espère avoir plus de chance cette semaine. Mais je peux déjà vous dire que WSC bénéficie d'une certaine notoriété dans les Office du registre du commerce, les vrais cette fois-ci. En 1995 déjà l'Office fédéral concerné avait envoyé une mise en garde aux offices cantonaux en attirant leur attention sur les pseudo-registres du commerce et en leur recommandant d'avertir leurs clients. Et parmi ces pseudo-registres figurait notamment la société WSC, domiciliée à Allschwill. Cette mise en garde est depuis lors régulièrement publiée dans les colonnes de la Feuille officielle suisse du commerce.

Une mise en garde que Mme Delaloye n'avait pas lue...

Parce qu'elle n'en est pas une lectrice suffisamment assidue... Contrairement à la société WSC qui épiluche on s'en doute chaque numéro de cette publication afin d'y trouver les adresses des nouveaux inscrits... à

1290 francs l'inscription c'est une lecture qui rapporte gros.

L'enquête n'est pas terminée... Vous revenez prochainement sur le sujet?

Pour vous faire la lecture. On espère bien que l'un des responsable de la société nous enverra un exemplaire du Registre afin qu'on puisse s'en petite idée tout de même!

VENDREDI 2 MARS

Pseudo registre du commerce: avalanche de réactions

On revient ce matin sur l'affaire des pseudo-registres du commerce. A la suite de l'émission diffusée lundi dernier de nombreux auditeurs vous ont appelé pour signaler qu'eux aussi s'étaient laissé prendre au piège tendu par la société WSC.

Comme par exemple M. Joris de Vouvry en Valais qui a payé les 1290 francs demandés en étant persuadé que cette facture découlait de sa récente inscription au Registre du commerce, ce qui n'était absolument pas le cas puisqu'en épluchant les petites lettres en haut à gauche on découvre qu'en payant cette facture on s'inscrit de fait à un obscur "Registre international de renseignements sur les sociétés".

Ce registre, vous l'avez entre les mains, vous avez pu le consulter?

Non, pour la bonne raison qu'il n'existe pas sur papier mais uniquement virtuellement puisqu'il s'agit d'une base de données, comme nous l'a expliqué au téléphone l'une des responsables de la société WSC. Selon Nathalie Simon, la société est présente dans huit pays européens ainsi qu'aux Etats-Unis. Elle offre à ses clients divers types de services tous basés sur le renseignement commercial. Exemple: si vous souhaitez avoir des informations sur la solvabilité ou le chiffre d'affaires d'une société partenaire ou concurrente.. WSC vous les fournit. A condition bien sûr que cette entreprise soit également membres... de WSC! Et comme les membres sont bien souvent des membres malgré eux, on peut douter de l'efficacité du système.

On en revient aux clients malgré eux. Est-ce qu'ils peuvent attaquer WSC en justice pour récupérer la finance d'inscription?

Ils peuvent le faire, mais les chances de succès sont faibles. En payant, le client accepte l'offre. Selon l'avocat que nous avons consulté, l'offre est faite de manière extrêmement habile, au premier abord, tout porte à croire qu'il s'agit de documents officiels. Mais une lecture attentive met en relief le caractère privé de la démarche. Quand on reçoit ce genre de proposition, et cela est valable pour d'autres types de sollicitations, la première chose à faire est d'essayer de tout comprendre dans les moindres détails avant de régler la facture. Dans ce cas précis il fallait appeler le Registre du Commerce, le vrai, où ce genre de pratiques est hélas connu.

Et on le rappelle, cette société n'est pas la seule à éplucher la Feuille officielle suisse du commerce afin d'y dénicher des clients potentiels?

Chez WSC, Nathalie Simon reconnaît qu'il s'agit d'une pratique systématique: toutes les entreprises nouvellement inscrites au Registre du commerce reçoivent un courrier accompagné d'une facture de 1290 francs pour inscription à la banque de donnée. Mais d'autres sociétés agissent de la même façon. Une auditrice bernoise, Mme Huegin s'est inscrite récemment au Registre officiel du commerce et quelques jours plus tard elle a reçu cinq factures provenant de cinq entreprises différentes, dont les montants s'échelonnent entre 489 et 1290 francs. Toutes ces sociétés proposent l'inscription à un annuaire commercial quelconque. A cette différence près: la plupart jouent la transparence en mentionnant clairement que l'inscription n'est pas obligatoire. Mais le procédé adopté par WSC est plus tordu puisque tout est fait pour que le destinataire un peu distrait tombe immédiatement dans le piège.